

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 26 novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 novembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 18 novembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mariannick KERVOELEN

TREVEVEUC : Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Christian URVOY par Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN par Jacques DUMORTIER

LANTIC : Nicolas HEURTEL par Christian LEMAITRE

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC par Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON par Dominique BLANC

TREVEVEUC : Louis GAUFFENY par Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETARE DE SEANCE : Hervé THORAVAL

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-103

Fixation Prix de vente terrains du parc du Devant de la Lande en LANTIC

Initiée en 2006 par la Communauté de Communes Sud Goëlo, la viabilisation du parc d'activités économiques du Devant de la Lande est aujourd'hui finalisée. Après avoir rencontré plusieurs porteurs de projet, la CDC a accepté de découper certains lots le long de la route départementale 4 pour accueillir de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, au vu du nouveau bornage, l'espace d'activités comporte 11 parcelles, dont les superficies varient de 3 078 m² à 1 500 m².

Proposition est faite de maintenir le prix fixé de 15 € HT/m² pour les lots numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 11 et de maintenir le tarif de 14€ /m² pour les lots numérotés de 6 à 9 et de 10€ HT/m² pour le lot 10.

La Communauté Sud Goëlo a saisi l'Inspection Domaniale le 08 septembre 2009, sur le principe de cette détermination des prix de vente des parcelles.

VU l'avis fourni par les services de l'Inspection Domaniale le 21 septembre 2009, conformément à l'article 10 du décret 86-455 du 14 mars 1986,

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire autorise :

- Le Président à procéder aux opérations nécessaires à la fixation des prix de vente des terrains du parc d'activités économiques du Devant de la Lande sur la commune de LANTIC.

- Le Président à signer les compromis et actes de vente des terrains situés sur le parc d'activités du Devant de la Lande aux prix définis de 15€ HT/m² pour les lots numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 11 et de 14 € HT/m² pour les lots numérotés de 6 à 9 et de 10€ HT/m² pour le lot 10

- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
